

CONSULTATION SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Gaspésie-les-Iles-de-la-Madeleine vit actuellement une situation économique difficile: plusieurs autres emplois risquent de disparaître en forêt suite aux applications du rapport Coulombe; les municipalités et les M.R.C. de la région sont aux prises avec de nombreuses fermetures de dépotoirs. Une grande partie des solutions à nos problèmes pourrait bien venir de solutions environnementales et de développement durable.

Le présent mémoire est basé sur 4 grandes mesures touchant: **L'énergie, le recyclage, la forêt, l'agriculture.**

Energie Favoriser la recherche et le développement des énergies propres.
Mesures favorisant les transports écologiques.
Mesures d'économie d'énergie.

Recyclage: Maintenir et renforcer l'objectif de réduire de 65% l'enfouissement des matières résiduelles.

Forêt: Transformer nos méthodes d'exploitation forestière basées sur le modèles des fermes forestières.

Agriculture: Mettre l'accent sur l'agriculture **bio.**

ENERGIE:

Les biocarburants.

L'automobile au Québec, produit 38% des gaz à effets de serre. Pour réduire cette proportion il est proposé de:

1. Augmenter notre production des biocarburants par des politiques fiscales incitatives notamment:
l'Éthanol Bio: 10% d'éthanol intégré à notre essence consommée au Québec, réduirait jusqu'à 20% de la pollution. Pour se faire, il est proposé de:
2. Réduire les taxes sur la production d'éthanol au Québec.
3. Développer une politique pour la production d'éthanol à base de résidus de bois ou de paille (2 fois plus efficace que le maïs), sans toutefois rejeter le maïs.
4. Éliminer les taxes sur le Bio Diesel.
5. Développer une politique d'utilisation du Bio diesel dans les transports en commun.
6. Encourager la venue au Québec, des nouveaux diesels non polluants comme celui que l'on retrouve en Europe. par des baisses de taxes.
7. Équilibrer les taxes entre l'essence sans plomb et l'essence ordinaire, de façon à favoriser la consommation de l'essence sans plomb.

Hydrogène

L'Hydrogène est l'énergie d'avenir qui va révolutionner le monde, comme l'a été la venue de l'électricité.

Le Québec doit immédiatement s'engager sur une voie beaucoup

plus large en recherche et développement sur l'hydrogène.

Objectif: Atteindre d'ici 5 ans, 10% de biocarburant inclus dans notre consommation d'essence.

Le transport en commun:

Il est proposé de:

8. Favoriser le développement du transport en commun, augmenter son financement et son efficacité.

L'automobile:

Il est proposé de:

9. Mettre en place une politique de développement de l'auto électrique.
10. Baisser les taxes sur les autos performantes en économie d'énergie et de les augmenter sur les véhicules énergivores.
11. Passer une loi obligeant l'inspection des véhicules afin de réduire la pollution des véhicules défectueux.

Règlement sur les véhicules hors route:

12. Il est proposé que le Québec modifie le Règlement sur les véhicules hors route pour y inclure une disposition à l'effet d'interdire, à compter du 1er mai 2007, à tout véhicule hors route non doté d'un moteur quatre temps et/ou produisant plus de 50 décibels, la circulation dans tout sentier, aux endroits situés à moins de 100 mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles et éducatives.

Hydro-Québec:

Il est proposé de:

13. Tripler le dernier programme d'économie d'énergie particulièrement auprès des entreprises, commerces et institutions.
14. Obliger Hydro-Québec à acheter l'électricité propre produite par les particuliers ou petits producteurs et adopter le principe de compteur inversé permettant de vendre de l'électricité à Hydro-Québec.
15. Mettre en place des normes de construction basées sur l'économie maximale d'énergie et modifier le code du bâtiment en ce sens.
16. Développer le plein potentiel d'énergie éolienne du Québec.
17. Exiger du gouvernement qu'il impose, dans le deuxième appel de mille mégawatts, un transfert technologique et un contenu régional de 80%, favorisant la Gaspésie et la MRC de Matane pour la fabrication d'éoliennes.
18. Favoriser également les autres énergies propres comme l'énergie thermique et solaire par des programmes de mise en valeur.
19. Exiger d'Hydro-Québec qu'elle retourne à la région, tout crédit qu'elle pourrait recevoir de la bourse d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour le développement éolien.
20. Exiger du gouvernement Canadien qu'il n'impose pas plus de 3% au Québec, de réduction de gaz à effet de serre. De cette façon, le Québec pourrait bénéficier au maximum des crédits que nous pourrions bénéficier pour tout effort de réduction supplémentaire.

RECYCLAGE:

Pour atteindre 65% de réduction d'enfouissement de nos matières résiduelles, il est proposé de mettre en place les mesures suivantes:

1. Mettre en place la consigne élargie sur tous les contenants de boissons, breuvages ou autres. La consigne élargie a fait ses preuves dans les autres provinces et Etats Américains. Les permis pour ces nouveaux centres de traitement pourraient être réservés en priorité aux centres ou organisations de recyclage déjà en place, comme les Éco Centre, les Ressourceries, etc... Ces derniers verraient leurs revenus augmenter de façon substantielle. Cette consigne pourrait être élargie, par exemple, aux batteries contenants de lavee-vitre, sacs d'épicerie, etc, etc..
2. Compléter et renforcer l'implantation des réseaux de Ressourcerie et Eco Centre dans l'ensemble du Québec.
3. Développer une politique de soutien de main-d'oeuvre afin de soutenir le milieu du recyclage, par la réinsertion sociale pour les travailleurs. Cette mesure de support devrait s'étendre sur trois ans et pourrait réduire de façon substantielle les prestations d'aide sociale et les travailleurs à statut précaire.
4. Obliger, par une loi, les commerces, industries et institutions à recycler. Ces derniers représentent pour environ 80% de la production des matières résiduelles.
5. Obliger les municipalités à recycler lors des cueillettes des grands ménages du printemps.
6. Mettre en place une politique d'encouragement d'achat de produits recyclés.
7. Développer à Télé Québec une conscience sociale environnementale par la création d'émissions divertissantes de sensibilisation pour la récupération, la réutilisation et le reconditionnement. S'inspirer également de ce qui se fait ailleurs dans le monde.

8. Mettre sur pied un programme de sensibilisation pour les milieux d'enseignement.
9. Obliger les dépotoirs du Québec à offrir un service de dépôt volontaire pour les matières et objets récupérables en association avec les recycleurs du milieu. Faciliter l'accès aux recycleurs dans les lieux d'enfouissement.
10. Mettre en place un projet pilote pour la région Gaspésienne-les Îles sur la gestion des matières résiduelles avec comme mandat d'atteindre la première au Québec, la réduction de 65% des matières résiduelles.
11. Le gouvernement du Québec doit imposer un leadership à la région de la Gaspésie dans la gestion des matières résiduelles. Le milieu doit trouver des solutions écologiques aux problèmes d'enfouissement, en regroupant tous les intervenants, incluant la Ville de Murdochville et le projet Bio réacteur.

FORET:

Les forêts contribuent à empêcher l'érosion des sols, elles purifient l'air en absorbant le CO₂, elles retiennent l'humidité en favorisant la formation des nuages dont les pluies sont nécessaires à l'agriculture. Nous pouvons donc faire un lien entre l'état des forêts et les bouleversements planétaires, du moins en partie, et le Québec n'y échappe pas. Il faut donc, à court terme, modifier nos méthodes de récoltes de matière ligneuse et voir notre forêt dans son ensemble.

Il est proposé de:

1. Appuyer le rapport Coulombe sur la forêt Québécoise tout en l'appliquant de façon progressive.
2. Permettre dans les milieux de forêts habitées (ex: lots intra-municipaux) l'implantation de fermes forestières (à l'exemple des projets pilotes réalisés au Bas-St-Laurent).

Cette mesure permettrait au milieu de maximiser les retombées économiques sur l'exploitation forestière sur les terres publiques tout en améliorant considérablement le milieu forestier.

3. Permettre l'émission de permis afin de récupérer toute matière ligneuse laissée sur les parterres de coupe pour produire du méthanol, du papier, etc... Il se perd beaucoup de matières ligneuses chaque année au Québec.
4. Permettre également la récupération des arbres tombés par le vent aux abords des routes ou des chantiers de coupe. Également permettre la récupération des bois de chablis après de grands vents. Cette récupération pourrait être réalisée avec des équipements légers.
5. Se donner comme objectif de doubler notre rendement forestier d'ici 15 à 20 ans en changeant nos méthodes d'exploitation basée sur le jardinage, la diversité et la qualité tout en améliorant considérablement notre environnement.
L'agro foresterie doit prendre une plus grande place au Québec, il faut maximiser son plein potentiel.

If du Canada: L'if du Canada est convoité par plusieurs entreprises pour la fabrication de médicaments contre le cancer, arthrite et autres. Il donne du travail à des centaines de cueilleurs et transformateurs mais, pourrait en fournir à des milliers de personnes.

Il est proposé de:

1. Protéger l'if du Canada contre les coupes forestières abusives et permettre sa cueillette sur les terres publiques par l'émission de permis. Cette mesure assurerait un contrôle sur la ressource.
2. Mettre sur pied un programme de recherche et développement sur la culture, la cueillette et la transformation de cette ressource.

Acericulture:

Il est proposé de:

3. Protéger les forêts à potentiels acéricoles contre les coupes abusives.
4. Mettre en valeur l'acériculture sur les terres publiques en devenant par des aménagements forestiers, sylvicoles et acéricoles.
5. Développer les marchés des produits de l'érable à travers le monde comme produits naturels et Bio.
6. Encourager la recherche et le développement de nouveaux produits.
7. Lever le moratoire sur la production acéricole.

Champignons:

Le Québec ne profite pas pleinement de cette ressource. Il faut mettre en place des mesures pour promouvoir l'exploitation de cette richesse, des milliers d'emplois en dépendent.

Il est proposé de:

7. Faire l'éducation sur cette ressource dans les écoles spécialisées.
8. Sensibiliser le grand public sur cette ressource en offrant des services techniques.

AGRICULTURE:

La nourriture que l'on consomme est à la base de notre santé. L'utilisation de pesticides et de produits chimiques est responsable en grande partie des cancers et autres maladies: "dis-moi ce que tu manges et je te dirai ce que tu deviens". Pour un Québec en santé et diminuer la pression sur notre système de santé, il faut changer des habitudes alimentaires et agricoles.

1. Promouvoir le développement de l'agriculture biologique.
2. Favoriser la recherche et le développement en agriculture bio.
3. Favoriser, entre autres, le retour de plus petites fermes, mieux adaptées à l'agriculture bio.
4. Promouvoir une saine alimentation avec comme objectif, une meilleure santé des Québécois.
5. Éliminer, à moyen terme, l'utilisation en agriculture des pesticides et produits chimiques dangereux, tout en appuyant la recherche sur les produits alternatifs.

CONCLUSION:

Pour financer et encourager ces mesures, il faut adapter un mode de taxation lié à l'environnement.

Taxer: les émissions de gaz carboniques, les émissions de métaux lourds
.....—et la génération des déchets.

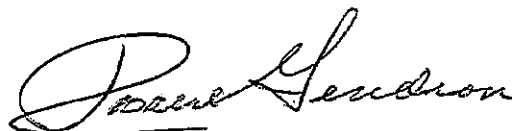
Taxes: les sacs à ordures pour encourager le recyclage.

Taxer: les sacs d'épicerie pour financer l'utilisation d'écosacs.

Taxer: les transports énergivores (véhicules gros cylindre) pour financer
les transports économiques et écologiques.

Introduire le principe de crédit d'impôt sur toute dépense associée
à des économies d'énergie.

Le Québec devrait se donner comme objectif de devenir le champion du
développement durable.



Rosaire Gendron